

taines activités et en actualisant le guide des investisseurs et des promoteurs privés dans le secteur de la culture.

— Elaboration d'un code définissant les différentes activités et professions qui s'inscrivent dans le cadre des industries culturelles.

— Renforcement de la coordination entre les services concernés par l'application des législations relatives à la protection des droits de la propriété littéraire et artistique, et lancement d'une campagne de sensibilisation dans ce sens.

tages offerts dans ce domaine.

Le Président de la République a souligné la nécessité de procéder à l'évaluation continue de la situation du secteur et recommandé d'accélérer la réalisation de l'étude stratégique sur les perspectives de son développement, tout en veillant à tirer profit des résultats de cette étude et à la mettre en application dans les plus brefs délais de manière à renforcer le secteur des industries culturelles et à réaliser ses objectifs escomptés.

Le Chef de l'Etat a recommandé d'exploiter davantage l'utilisation des nouvelles technologies de la communication, désormais disponibles dans notre pays, dans la proclamation des résultats des examens.

Il a, également, recommandé de poursuivre les efforts visant à promouvoir la qualité et l'efficacité du système de l'éducation et de la formation.

## Sous le haut patronage du Président Ben Ali — Journée nationale des pépinières d'entreprises

# Conforter la relation étroite entre les ressources humaines et la création d'entreprises dans les différents domaines

M. Mohamed Ghannouchi, Premier ministre, a ouvert, hier, à Gammarth (banlieue nord de Tunis) les travaux de la Journée nationale des pépinières d'entreprises, organisée sous le haut patronage du Président de la République Zine El Abidine Ben Ali.

Cette manifestation à laquelle ont pris part plusieurs représentants des institutions bancaires, des sociétés d'investissement, de l'université et des structures d'appui, ainsi que des porteurs d'idées de projets, a pour objectifs de mieux faire connaître les réalisations accomplies par le système des pépinières d'entreprises et d'échanger les points de vue concernant les moyens à même d'améliorer leur rendement.

Le Premier ministre a souligné que cette manifestation s'inscrit dans le cadre du souci continu de créer des projets et des petites et moyennes entreprises (PME) qui constituent l'ossature du tissu économique national, eu égard aux opportunités qu'ils offrent pour la promotion de ce type d'entreprises, le renforcement de l'esprit d'initiative et de la compétitivité.

Il a encore indiqué que la Tunisie a œuvré, dans cette perspective, à développer le cadre législatif en la matière, citant à cet égard la promulgation de la loi sur l'initiative économique, qui vise à faire de la liberté d'investissement la règle et de l'autorisation l'exception.

Il a rappelé, dans ce contexte, l'ensemble des plans et mesures d'encadrement des promoteurs et le soutien dont ils bénéficient pour identifier de nouvelles idées de projets et assurer leur financement.

### Programme pour la mise à niveau de la qualité

D'où, a-t-il dit, la création d'un réseau de centres d'affaires et de pépinières auprès des institutions de l'enseignement supérieur, outre l'élaboration de plusieurs études sectorielles sur les projets pouvant être réalisés notamment dans les secteurs prometteurs et activités innovantes en plus de l'instauration du mécanisme de l'essaimage.

Les mécanismes de finance-



ment des projets et l'installation à compte propre ont été en accord avec ces initiatives, sachant que la Banque tunisienne de solidarité (BTS), le Fonds national de promotion de l'artisanat et des métiers (Fonapram) offrent des conditions de facilité aux promoteurs, notamment les diplômés du supérieur. De son côté, la Banque de financement des petites et moyennes entreprises (Bfme) joue un rôle central dans ce domaine et finance près de 160 projets sur l'année, moyennant des investissements de près de 160 millions de dinars par an. Les services du secteur financier n'ont cessé quant à eux de s'améliorer à la faveur de la délimitation des délais d'octroi et de déboursement des crédits.

M. Ghannouchi a ajouté que la Tunisie a, par ailleurs, réalisé un programme de mise à niveau des secteurs de l'industrie, des services et de l'agriculture, outre la promotion de la qualité et l'aménagement d'une nouvelle génération de zones industrielles conformément aux normes les plus récentes en la matière, de manière à attirer davantage d'investisseurs.

Il a encore fait savoir que les efforts ont été axés sur le développement des systèmes de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur eu égard à la relation étroite entre le développement des ressources humaines (compétences) et l'intensification de la création d'entreprises exerçant dans les différents domaines.

M. Ghannouchi a relevé que la réforme du système de l'enseignement supérieur s'inscrit dans le cadre de la démarche visant à le hisser au niveau des standards internationaux de la qualité et à garantir une plus grande employabilité des diplômés du supérieur. A cet effet, les filières de l'informatique, des technologies et du multimédia ont été renforcées et accueillent désormais 50.000 étudiants et le nombre d'ingénieurs a été porté à 5.000 par an pour atteindre 7.000 en 2011, outre la promotion du partenariat entre les universités tunisiennes et leurs homologues étrangères.

### Liens étroits entre les institutions et la recherche

Le Premier ministre a tenu à préciser que la Tunisie n'a épargné aucun effort afin d'ancrer la culture de l'entreprise dans les différentes spécialités universitaires et de favoriser l'ouverture de l'université sur son environnement à travers le renforcement de l'activité des observatoires des universités, aux fins d'avoir une vision globale du cadre macroéconomique du pays, de tenir compte des besoins du marché de l'emploi et de proposer des spécialités de formation qui répondent au mieux aux besoins des entreprises et de promouvoir les branches et les spécialités innovantes.

Il a estimé que l'adhésion aux mutations, le renforcement de l'économie du savoir et l'élargissement des perspectives de créa-

tion d'entreprises et d'emplois dans les secteurs prometteurs exigent la mise en place d'un système cohérent de la recherche scientifique et l'innovation, tout en garantissant le lien entre les secteurs de la recherche et de la production, la mise en place d'unités de recherche et l'emploi au sein des entreprises.

Les pôles technologiques, a affirmé le Premier ministre, constituent l'espace idoine pour ancrer cette interaction. Ces entités regroupent en effet sur le même site des institutions de l'enseignement supérieur, des centres de recherche et des unités de production. L'effort est axé sur l'accélération du rythme de réalisation de la stratégie nationale dans ce domaine, notamment après la création d'une unité de gestion dans chaque pôle et la mobilisation de ressources financières nécessaires pour la concrétisation de technopôles programés.

Il a souligné que la Tunisie veille en outre à établir des liens étroits entre les institutions de la recherche scientifique et les entreprises de production et à exploiter toutes les opportunités offertes pour la réalisation d'un partenariat solide fondé sur la coopération et la complémentarité à travers le renforcement du rôle des hommes d'affaires et chefs d'entreprise dans la délimitation des aspects et contenus des programmes des institutions de l'enseignement supérieur, de manière à consolider leur efficacité et à renforcer l'employabilité des diplômés des filières concernées, outre l'intensification des stages au profit des étudiants dans les unités de production afin d'approfondir leurs connaissances, l'objectif étant de mieux les préparer à la vie active.

Le Premier ministre a fait remarquer que le Chef de l'Etat accorde une importance particulière au renforcement des capacités des pépinières d'entreprises à s'adapter à l'évolution continue du nombre de porteurs d'idées de projets et l'efficacité de leur contribution à l'identification de projets pouvant trouver l'appui nécessaire auprès des banques, des sociétés d'investissement et du Fonds de promotion de la décentralisation industrielle (Foprodu) en plus du renforcement du partenariat entre

les pépinières et les grandes entreprises des secteurs public et privé, ainsi que le renforcement de la création de projets dans le cadre de l'essaimage.

### Volonté d'intégrer les pépinières dans leur espace euroméditerranéen

Le Premier ministre a souligné l'importance d'intégrer les pépinières d'entreprises au réseau des pépinières de l'espace euroméditerranéen, eu égard aux relations étroites et à l'interaction des intérêts entre la Tunisie et les pays méditerranéens, ainsi qu'à leurs aspirations communes. Il a relevé le souci de tirer profit des mécanismes de la coopération internationale pour la formation des cadres des pépinières notamment dans le domaine de l'encadrement des promoteurs et de l'évaluation des projets innovants.

Il a relevé que les avantages préférentiels qu'offre la Tunisie, le climat propice aux affaires, l'évolution continue de la production malgré la conjoncture économique internationale difficile et les effets de la crise financière mondiale, ainsi que la complémentarité des réformes entreprises et leur efficacité, ont contribué à la poursuite de la progression du rythme de l'investissement et l'émergence d'une nouvelle catégorie de promoteurs et de projets innovants compétitifs et à grande capacité de création d'emplois.

M. Ghannouchi a relevé que la compétitivité du site Tunisie s'est renforcée comme en témoignent les notations des agences internationales spécialisées. C'est ainsi que la Tunisie s'est maintenue à la première place en Afrique, pour ce qui est de la compétitivité et au 36<sup>e</sup> rang mondial sur 134 pays.

Le Premier ministre a avancé que ces résultats reflètent la capacité de la Tunisie au cours de cette période à attirer de grandes entreprises internationales dans les secteurs du textile et des composants automobiles et de l'aéronautique, ainsi que dans les domaines de développement régional, ce qui conforte la foi en l'avenir et encourage à approfondir les réformes à tous les niveaux.

## Culture de l'innovation et esprit d'entreprendre

au développement de leurs entreprises pour leur assurer les meilleures chances de réussite, de croissance et de pérennité. M<sup>me</sup> Riadh Zghal professeur émérite et consultante, a, d'ailleurs, présenté une étude exhaustive et détaillée sur le développement de l'entrepreneuriat. Elle a abordé en premier lieu les objectifs de cette action qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation industrielle et qui repose sur l'évaluation des mécanismes et programmes actuels portant sur le développement de l'entrepreneuriat et la définition d'une stratégie nationale dotée d'un plan d'action.

Cette mission, telle que définie par M<sup>me</sup> Zghal, repose sur des points essentiels, à savoir l'examen des études déjà réalisées dans le cadre du PMI, des entretiens avec de hauts responsables intervenant dans le processus de création, des visites de centres d'affaires et de pépinières et une enquête par questionnaire touchant l'ensemble des responsables de ces organismes.

Les programmes et mécanismes relatifs à la création d'entreprises, à savoir l'incubation, l'accompagnement, l'hébergement, les crédits de la création, les journées de partena-

riat, l'essaimage et les programmes de communication (forums des PME et journées de sensibilisation) ont contribué, d'après l'intervenante, à la généralisation de ce processus de développement à tous les gouvernorats qui aboutissent dorénavant des pépinières, des centres d'affaires et des guichets uniques. Parmi les réalisations de ces programmes, la signature de près de 300 conventions pour la création d'entreprises par essaimage et l'entrée en production de 130 projets dont 60% dans les zones de développement régional.

M<sup>me</sup> Zghal a, par ailleurs, présenté certaines conclusions relatives aux domaines nécessitant des interventions immédiates. Ces dernières doivent être opérées au niveau des moyens d'accompagnement personnalisés qui doivent être renforcés avant création et mis en place après création, la coopération institutionnelle entre structures d'appui, la spécialisation et la visibilité des rôles de chaque structure, l'implication de la société civile essentiellement au niveau régional et la stimulation de l'innovation.

Le Pacte PME a été le thème de l'intervention de M<sup>me</sup> Annie Geay, directrice de

l'expertise et du développement innovation à l'OSBO, organisme public français qui a pour rôle de soutenir l'innovation et la croissance des PME. La présentation de ce pacte, lancé en 2005, a mis en exergue l'essence même de ce dernier, à savoir la facilitation et le renforcement des relations entre les PME innovantes et les grands comptes. Ce pacte, qui représente une véritable passerelle favorisant le partenariat de recherche-développement grand compte/PME dans un esprit gagnant-gagnant, confère des avantages aux deux parties. Par ailleurs, M. Christoph Heynen, directeur de l'unité de transfert et du projet "sciententrepreneur" à l'université de Nuremberg, a présenté "Le régime de sciententrepreneur". Ce projet, qui implique le transfert de connaissances et de technologies des milieux scientifiques aux milieux économiques, est susceptible, d'après l'intervenante, d'encourager et d'accompagner. Encourager en développant la culture d'innovation et l'esprit entrepreneurial, accompagner en soutenant l'essaimage scientifique.

Une remise de prix de chaque pépinière pour récompenser les lauréats du concours du "meilleur plan d'affaires" avec le soutien des banques et institutions partenaires a ensuite eu lieu.

Sana BOUAGILA

mière des changements qui s'opèrent sur la scène internationale tels sont les principaux points évoqués au cours de l'entretien tenu, hier à Tunis, entre M. Mohamed Rachid Kechiche, ministre des Finances, et un délégué du FMI, en présence de M. Amr Tawari, directeur adjoint du département du Moyen-Orient Asie centrale au Fonds.

M. Kechiche a présenté à cet occasion un exposé sur la politique économique adoptée par la Tunisie, mettant l'accent sur les résultats positifs enregistrés au cours des dernières années grâce notamment aux réformes structurelles mises en place, outre les dispositions et les incitations prises en vue de faire face à la crise économique mondiale.

Il a souligné la nécessité d'

## BCT — Monr

### Mise en circulation, à p

La Banque centrale de Tunisie en circulation, à compter du 2<sup>e</sup> avril 2009, le nouveau billet de 5 dinars type 2 gal et pouvoir libérateur, et les caractéristiques que celles de type 1993, actuellement en circulation. Les améliorations relatives au rendu d'une part et des signes de sécurité d'autre part.

Les principales caractéristiques sont :

— Dimensions : 137 mm x 67 mm

Papier : résistant avec renfort et des quatre coins. Principal avec un bord et une frange de papier légèrement vers le vert.

Recto : profil d'Hannibal (1<sup>er</sup> empereur romain).

A droite :

En haut, dans un cartouche Central de Tunisie en arabe, leur nom et le numéro d'ordre du billet et en bas, verticalement, le numéro d'ordre du billet. Au milieu, le portique parique, avec en bas la valeur en lettres arabes. A droite, le fil d'holochromique, qui apparaît sous un angle de réflexion différent de celui du billet. Exposé à la lumière est perceptible en contre-écrit en français « 5 Dinars ».

En bas, à droite du billet, forme géométrique de couleur latente contenant le chiffre « 5 » zontalement selon l'angle de droite à gauche, les signatures de la Banque centrale de Tunisie et la date d'émission « novemb 2008 ».

L'impression en micro-taille du texte « BCT » sur le bord supérieur.

A gauche :

En haut, la valeur nominale et le numéro d'ordre du billet.

## La pépinière d'e

### Un rôle primordial du rythme d'inv

• Créer en 2009 un pôle

La pépinière d'entreprises Rades, la première structure de ce genre, vient d'obtenir le certificat de conformité au référentiel de qualité ISO 9001.

Au cours de cette manifestation, qui se tient dans le cadre de la Journée nationale des pépinières d'entreprises, deux cordons de coopération ont été signés entre le réseau national des pépinières d'entreprises et les réseaux similaires de pays voisins (Italie et Espagne).

M. Affif Chelbi, ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Artisanat, a souligné, à cette occasion, que la méthode de gestion des pépinières en Tunisie reflète un vrai partenariat entre l'enseignement supérieur (toutes pépinières étant installées, sein des instituts supérieurs, profession (laquelle assure le rôle de gestion de ces structures et les institutions financières structures ont adopté les pépinières), outre les différentes spécialités et l'Agence de Promotion de l'Industrie qui gère la pépinière.

Le ministre a indiqué que les pépinières constituent un véritable atout au sein du système de création d'entreprises. Ces structures, précise encore M. Chelbi, jouent un rôle primordial dans la consolidation du rythme de développement et de création d'emplois.

M. Lazhar Bououini, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Technologie, a indiqué que le programme présidentiel « P

## Clôture des travaux

### me augmente

ture de cette journée... que centrale de T... ris l'initiative d'... nières d'entre... ssiste des p... amiser ce... à une gé

# La Presse

DE TUNISIE

# Culture de l'innovation et esprit d'entreprendre

La presse — L'intervention de M. François Halimi, Président du forum de l'entrepreneuriat et de développement économiques et président de l'Ordre (Organisation de coopération et de développement économiques) et président de l'Union des auto-entrepreneurs, s'est articulée autour du thème de "l'auto-entrepreneur". Cette nouvelle expérience française, qualifiée par l'intervenant comme une véritable "révolution" dans le paysage entrepreneurial français, a connu un grand succès. L'auto-entrepreneur est, d'après l'intervenant, une personne qui souhaite créer une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale, à titre principal ou complémentaire et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas un certain seuil en bénéficiant pour cela de multiples avantages d'ordre fiscal, social et financier.

Par ailleurs, une signature de conventions de partenariat entre le réseau national des pépinières d'entreprises (Rnpe) et des réseaux européens similaires — Espagne (Asit), Italie (Pnucube) — a eu lieu lors de cette journée.

Véritable structure d'accueil et d'accompagnement pour les nouveaux créateurs, les pépinières d'entreprises sont des structures à même de leur fournir l'assistance nécessaire à la formalisation de leurs projets sous forme de conseils et d'expertises, tout en les aidant

## Culture des travaux

au développement de leurs entreprises pour leur assurer les meilleures chances de réussite, de croissance et de pérennité. M<sup>me</sup> Riadh Zghal professeur émérite et consultante, a, d'ailleurs, présenté une étude exhaustive et détaillée sur le développement de l'entrepreneuriat. Elle a abordé en premier lieu les objectifs de cette action qui s'inscrivent dans le cadre de la modernisation industrielle et qui reposent sur l'évaluation des mécanismes et programmes actuels portant sur le développement de l'entrepreneuriat et la définition d'une stratégie nationale dotée d'un plan d'action.

Cette mission, telle que définie par M<sup>me</sup> Zghal, repose sur des points essentiels, à savoir l'examen des études déjà réalisées dans le cadre du PMI, des entretiens avec de hauts responsables intervenant dans le processus de création, des visites de centres d'affaires et de pépinières et une enquête par questionnaire touchant l'ensemble des responsables de ces organismes.

Les programmes et mécanismes relatifs à la création d'entreprises, à savoir l'incubation, l'accompagnement, l'hébergement, les crédits de la création, les journées de partena-

riat, l'essaimage et les programmes de communication (forums des PME et journées de sensibilisation) ont contribué, d'après l'intervenante, à la généralisation de ce processus de développement à tous les gouvernorats qui abritent dorénavant des pépinières, des centres d'affaires et des guichets uniques. Parmi les réalisations de ces programmes, la signature de près de 300 conventions pour la création d'entreprises par essais et l'entrée en production de 130 projets dont 60% dans les zones de développement régional.

M<sup>me</sup> Zghal a, par ailleurs, présenté certaines conclusions relatives aux domaines nécessitant des interventions immédiates. Ces dernières doivent être opérées au niveau des moyens d'accompagnement personnalisés qui doivent être renforcés avant création et mis en place après création, la coopération institutionnelle entre structures d'appui, la spécialisation et la visibilité des rôles de chaque structure, l'implication de la société civile essentiellement au niveau régional et la stimulation de l'innovation.

"Le Pacte PME" a été le thème de l'intervention de M<sup>me</sup> Annie Geay, directrice de

l'expertise et du développement innovation à l'OSCO, organisme public français qui a pour rôle de soutenir l'innovation et la croissance des PME. La présentation de ce pacte, lancé en 2005, a mis en exergue l'essence même de ce dernier, à savoir la facilitation et le renforcement des relations entre les PME innovantes et les grands comptes. Ce pacte, qui représente une véritable passerelle favorisant le partenariat de recherche-développement grand compte/PME dans un esprit gagnant-gagnant, confère des avantages aux deux parties. Par ailleurs, M. Christoph Heynen, directeur de l'unité de transfert et du projet "scientepreneur" à l'université de Nuremberg, a présenté "Le régime de scientepreneur". Ce projet, qui implique le transfert de connaissances et de technologies des milieux scientifiques aux milieux économiques, est susceptible, d'après l'intervenant, d'encourager et d'accompagner. Encourager en développant la culture d'innovation et l'esprit entrepreneurial, accompagner en soutenant l'essai scientifique.

Une remise de prix de chaque pépinière pour récompenser les lauréats du concours du "meilleur plan d'affaires" avec le soutien des banques et institutions partenaires a ensuite eu lieu.

Sana BOUAGILA

# On augmente le plafond de financement des projets éligibles de 200.000 à 300.000 dinars

ture de cette journée, M. Taoufik Baccar, banque centrale de Tunisie, a affirmé que "grâce à l'initiative d'instaurer un partenariat entre entreprises, étant donné l'existence de projets des nouveaux créateurs à une gestion commune des

pépinières, à travers la contribution des banques à leurs budgets et à la sélection des projets.

Il a indiqué que la Banque de financement des petites et moyennes entreprises (Bfpme), a approuvé le financement de 767 projets moyennant des investissements de l'ordre de 592 millions de dinars, dont 163 millions de dinars de crédits, assurés par la Banque.

M. Baccar a annoncé que la Bfpme a décidé d'augmenter le volume des projets qu'elle peut financer seule, de 200 à 300 mille dinars, ce qui est de nature à encourager la création de projets innovateurs.

Par ailleurs, en marge de cette journée, des prix ont été distribués à 25 promoteurs lauréats du concours du meilleur plan d'affaires au niveau de chaque pépinière.

La pépinière d'entreprises Radès, la première structure de ce genre, vient d'obtenir le certificat de conformité au référentiel de qualité ISO 9001.

Au cours de cette manifestation, qui se tient dans le cadre de la Journée nationale des pépinières d'entreprises, deux accords de coopération ont été signés entre le réseau national des pépinières d'entreprises et les réseaux similaires de pays européens (Italie et Espagne).

M. Afif Chelbi, ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de la PME, a souligné, à cette occasion, que la méthode de gestion des pépinières en Tunisie reflète un vrai partenariat entre le gouvernement supérieur (toutes pépinières étant installées dans des instituts supérieurs) et les institutions financières (le réseau de gestion de ces structures et les institutions financières) et les structures ont adopté les procédures, outre les différences structurelles et les différences de spécialités et l'Agence de Promotion de l'Industrie qui gère la pépinière.

Le ministre a indiqué que les pépinières constituent un volet important au sein du système de création d'entreprises. Ces structures, précise encore M. Chelbi, jouent un rôle primordial dans la consolidation du rythme d'investissement et de création d'emplois.

M. Lazhar Bououni, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et de la Technologie, a indiqué que le programme présidentiel d'ap-

# La Presse DE TUNISIE

SAMEDI 20 JUIN 2009 — 26 JOURNADA 111430